

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CHAUCENNE (25170) : CONSTRUCTION D'UN ATELIER COMMUNAL

Date et heure limites de réception des offres
Mercredi 16 octobre 2024 à 17h

Règlement de la Consultation



**MAIRIE DE CHAUCENNE
21, Grande Rue
25170 CHAUCENNE**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	5
5.1 SELECTION DES CANDIDATURES	5
5.2 SELECTION DES OFFRES	5
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	6
6.1 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE	6
6.2 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	6
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	6
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	6
7.2 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	6
ARTICLE 8 : CLAUSES COMPLEMENTAIRES	7

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un atelier communal.

Lieu d'exécution : Chauenne (25170).

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les études comportent une tranche ferme et deux tranches optionnelles définies comme suit :

. Pour la tranche ferme : Etude de faisabilité

Phase	Détail des études
1	Etat des besoins et diagnostics simplifiés et fonctionnels
2	Présentation des scénarii et chiffrage

. Pour la tranche optionnelle 1 : Programme

	Détail des études
	Elaboration du programme

. Pour la tranche optionnelle 2 : Mise en place des intervenants de la construction (MOE, CT, CSPS,...) et accompagnement dans la première phase du projet

Phase	Détail des études
1	Rédaction des pièces de consultation
2	Assistance au choix des intervenants de la construction
3	Vérification jusqu'à l'APD

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par la collectivité est un groupement conjoint. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour la bonne exécution du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même candidat ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée de compétences nécessaires à la réalisation des études, et notamment en matière d'économie de la construction, programme, bâtiments.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés dans le document unique valant AE, CCAP, CCTP.

2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- **Le règlement de la consultation (R.C.)**
- **Le document unique valant : acte d'engagement (A.E.), cahier des charges (CCAP,CCTP), la décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F)**

Conformément à l'article R2132-2 du code de la commande publique, les documents de la consultation sont gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques sur le site internet de la commune : <https://chaucenne.org/>

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiées conformes à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

- DC1 (lettre de candidature), document disponible gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou DUME (document unique de marché européen)
- DC2 (déclaration du candidat), document disponible gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou DUME (document unique de marché européen)
- DC4 en cas de sous-traitance, document disponible gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

- Un document présentant **les 3 projets réalisés, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, effectués au cours des cinq dernières années ayant un lien direct avec l'objet du présent marché.** Devront notamment être indiqués sur une page recto-verso : la date, le montant et le maître d'ouvrage public concerné (ou collectivité ou acheteur public) avec ses coordonnées. Il est à noter que seuls les 3 premiers services seront pris en comptes.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du contrat ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par la collectivité. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- **Le document unique valant : acte d'engagement (A.E), Cahier des charges (C.C.A.P., (C.C.T.P.), la décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F), daté et signé**
- **La note méthodologique** pour chaque étape de la mission comprenant notamment la méthodologie détaillée (contexte et déroulé de la mission, nombre de réunions, nombre de jours effectifs, livrables...), calendrier proposé, CV détaillé des personnes affectées au projet ainsi que leurs expériences.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

5.1 Sélection des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : Garanties et capacités techniques, financières et professionnelles

5.2 Sélection des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante (**à valider par la commune**)

<i>Critères / sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère 1 : VALEUR TECHNIQUE	60 %
- sous-critère 1 : <i>Qualité de la méthodologie, appréciée à partir de la note méthodologique</i>	40%
- sous-critère 2 : <i>Pertinence des moyens humains mis en œuvre, appréciée tant qualitativement (à partir des CV détaillée des intervenants) que quantitativement (à partir de la DPGF)</i>	20 %
Critère 2 : PRIX	40 %

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 - Transmission électronique

Les candidatures et les offres sont transmises (sous un seul dossier) par voie électronique, à partir du mail de la commune : mairie.chaucenne@wanadoo.fr avant la date et l'heure précisée en en-tête du présent règlement de consultation.

OU

6.2 – Transmission sous support papier

Exclusivement réservé aux marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 € HT, les candidats peuvent transmettre leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la construction d'un atelier communal
NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

MAIRIE DE CHAUCENNE
21, Grande Rue
25170 CHAUCENNE

Horaires d'ouverture du secrétariat : lundi et mercredi de 13h30 à 18h

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande par courriel à l'adresse électronique suivante : mairie.chaucenne@wanadoo.fr

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 10 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Les visites sont facultatives.

Article 8 : Clauses complémentaires

- Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON Cedex 3
Tél : 03.81.82.60.00
Email : greffe.ta-besancon@juradm.fr
- Les renseignements peuvent être obtenus auprès de :
Greffe du tribunal (à la même adresse).